

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Sur une installation classée pour la protection de l'environnement Soumise à enregistrement

(code de l'environnement , Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires  
articles L. 512 – 7 et R. 512 – 46 – 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

## Prolongation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes sur la commune de LE PÊCHEREAU

**Nature de l'installation :** installation de stockage de déchets inertes

**Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :**

	Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère	Volume
Installation projetée	2760	3	E	Installation de stockage de déchets inertes	-	Sans seuil	120 000 m <sup>3</sup>

**Demandeur :** SARL Carrières Guignard

**Emplacement de l'installation :** « La Maison Rouge », 36 130 LE PÊCHEREAU

**Durée de la consultation :** 4 semaines

**du lundi 23 mars 2020 au dimanche 19 avril 2020 inclus**

**Le dossier est déposé à la mairie de LE PÊCHEREAU** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

**Le lundi: de 14h00 à 16h30**

**Le mardi: de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les mercredi et jeudi: de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

**Le vendredi: de 13h30 à 16h30**

**Le samedi: de 08h30 à 12h00**

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex – consultation publique – dossier installation de stockage de déchets inertes - LE PÊCHEREAU)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

- ↪ soit un enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ;
- ↪ soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- ↪ soit un refus.